

🌐 Stage d'observation et de pratique dans les écoles élémentaires de Liège (Belgique)

Le stage est ouvert aux étudiants de Master 1, 1^{er} degré et se déroulera du 18 au 29 janvier 2021 sous réserve des consignes gouvernementales inhérentes à l'épidémie de COVID 19.

Avec ses 8200 étudiants et ses 900 membres du personnel, HELMo est l'une des plus grandes Hautes Ecoles de la Communauté Française de Belgique. Les étudiants français sont placés le plus souvent ensemble au sein d'une école de la ville de Liège ou d'un institut, partenaire de HELMo. L'emploi du temps est sensiblement similaire à celui des écoles françaises. Après un temps d'observation (quelques jours le plus souvent), les stagiaires seront invités à assurer tout ou partie de l'enseignement dans une ou plusieurs classes, en étroite collaboration avec l'enseignant titulaire.

Une présentation de la ville de Bordeaux et sa région, est très souvent appréciée.

Contenu du stage :

Il s'agit d'un stage destiné étudiants de master MEEF premier degré :

- d'acquérir une expérience de pratique accompagnée de 2 semaines dans une école primaire ou maternelle de Liège et découvrir le système éducatif belge (observation de classes dont le niveau correspond à l'école élémentaire en France). Les étudiants sont très souvent amenés à observer différents niveaux, côtoyer différents professeurs titulaires et plusieurs méthodes de travail.
- la conduite de séances d'enseignement. Les coordonnées du tuteur local seront communiquées par HELMo à l'INSPE six semaines avant le début du stage afin que les stagiaires de l'INSPE puissent préparer le stage en amont.
- la visite de stage d'un enseignant de HELMo ou de l'INSPE avec rédaction d'un rapport qui servira à l'évaluation du dispositif de mobilité (et non à l'évaluation du stagiaire).

Conditions matérielles :

Mme Martine Wilmots, Coordinatrice internationale catégorie pédagogique, est la coordonnatrice de l'action à Liège avec l'appui du Bureau International Helmo : <https://www.helmo.be/CMS/Profils/International/FR.aspx>

HELMo s'engage à offrir aux étudiants de l'INSPE :

- une aide à l'obtention du visa étudiant le cas échéant ;
- une aide à la réalisation des démarches administratives ;
- une aide à la recherche d'un logement ;
- des conseils et orientations pédagogiques ;
- un accès aux services complémentaires (bibliothèques, informatique, restauration).

Nous vous rappelons que tous les frais sont à la charge de l'étudiant, notamment :

- le logement ;
- la nourriture et frais de voyage ;
- l'assurance maladie et les frais médicaux non couverts par l'assurance maladie ;
- les livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- le coût du passeport et du visa ;
- le coût des transports ;
- toute autre dette contractée pendant la période de mobilité.

L'INSPE versera au stagiaire **une aide financière d'un montant de 494 €** à son retour, sur présentation des justificatifs suivants :

- attestation de présence en stage validée par la/le Directrice/eur de l'école ;
- compte rendu de stage dûment complété (délais de remboursement 2 à 3 mois maximum).

Formalités d'entrée :

- Pour les ressortissants de l'Union Européenne, se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.
- Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie.

Tous les stagiaires partant en mobilité doivent justifier d'une attestation de rapatriement et de responsabilité civile (vie privée) valable sans plafond de remboursement pour l'intégralité de la durée du séjour.

Informations pratiques :

☞ La carte ISIC prouve le statut de l'étudiant dans le monde entier et permet de bénéficier de tous les avantages, services, réductions étudiants du monde concernant les transports, les hébergements, la culture, les loisirs...

☞ Consultez les « conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/belgique-12208/>

Avant votre départ seront établis un contrat financier et un contrat de mobilité. Nous vous invitons à consulter les conditions générales ainsi que l'engagement qualité du Kit de Mobilité ci-après.

La candidature :

Les étudiants doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces demandées pour le **jeudi 15 octobre 2020** à midi (heure de Paris) au plus tard au service des relations internationales et de la recherche de l'INSPE d'Aquitaine (Château Bourran, 2ème étage – bureau 201).

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site de l'INSPE d'Aquitaine, rubrique International > « Partir en mobilité »

(<http://www.espe-aquitaine.fr/partir-en-mobilite>)